

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC368

présenté par

Mme Spillebout, Mme Colboc, Mme Colomb-Pitollat, M. Ott, M. Abad, M. Fait, Mme Rilhac,
M. Ardouin, Mme Yadan, M. Bordat, M. Olive, M. Pellerin, Mme Métayer, M. Falorni et
M. Ledoux

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	700 000	0
Livre et industries culturelles	0	700 000
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 700 000 euros en AE et CP du programme « Livres et industries culturelles » au sein de l'action n° 1 « Livres et lecture » vers le programme « Presse et médias » au sein de l'action n° 2 « Aides à la presse ».

Le présent amendement a pour objet de répondre à la baisse de moyens alloués aux aides à la presse de 0,3 %. Compte tenu de mon engagement dans la lutte contre la désinformation et pour le pluralisme de la presse, ainsi que le contexte que nous vivons ces derniers jours, il me semble important de soulever cette problématique au sein de cet amendement.

L'objectif est d'accompagner les mutations économiques de la presse : le développement de la diffusion, notamment sur les espaces digitaux et les réseaux sociaux, la défense du pluralisme et le soutien aux titres émergents, la modernisation et la diversification vers le multimédia des entreprises de presse.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.